

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT:

CANADA — 3s. 9d., payable invariablement d'avance.

STRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

La guerre est la dernière raison des peuples
l'Agriculture doit en être la première.



ANNONCES:

Première insertion 8cts. la ligne,
Insertions subséquentes 2 " "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

DES ENGRAIS HUMAINS.

DANGER QU'OFFRE CERTAINES FOSSES D'AISANCE.

Dans les campagnes, les fosses d'aisance se trouvent dans des conditions telles qu'elles n'offrent jamais de danger pour les vidangeurs; mais il n'en est pas toujours ainsi dans les grandes villes.

Là, ceux qui sont dans la pénible nécessité de descendre dans ces fosses, y trouvent quelquefois une mort instantanée. C'est pour prévenir de semblables malheurs que nous communiquons à nos lecteurs l'excellente correspondance qui suit, et qui nous a été adressée par un ami de la *Gazette*, M. le Dr. Beaubien, M. P., de Montmagny.

Monsieur le Rédacteur,

" J'ai lu avec intérêt, dans la *Gazette des Campagnes*, vos articles ayant pour but de faire connaître l'utilité des engrais humains, et de dissiper le préjugé populaire qui fait considérer comme déshonorant l'action de vider les fosses d'aisance, et l'emploi du riche engrais qui en provient; vous rendez certainement un immense service à l'agriculture en signalant l'absurdité de ce préjugé.

" Mais, Monsieur le Rédacteur, comme l'opération en question n'est pas sans danger quelquefois, il serait peut-être à propos de le faire connaître à vos lecteurs ainsi que le moyen de l'éviter.

" Le danger dont je veux parler est l'empoisonnement par le gaz hydrosulfate d'ammoniaque; c'est de tous les gaz qui se dégagent des fosses d'aisance le plus commun et le plus dangereux. Les vidangeurs le désignent sous le nom de *plomb*, et connaissent ainsi ses effets vénéneux. Ce gaz donne quelquefois mort instantanément ou cause des désordres considérables dans tout le système.

" Voici ce que Roche et Sanson, dans leur traité intitulé: *Stéatologie Medico-chirurgicale*, disent à propos de la formation de l'hydrosulfate d'ammoniaque, dans les fosses d'aisance:—

" On regarde les conditions suivantes comme favorisant le développement et la concentration des gaz méphitiques, dans les fosses d'aisance. Le trop long séjour des matières dans les fosses, la trop grande humidité du sol dans lequel elles sont creusées, les infiltrations d'eau, une profondeur trop considérable, et enfin le mélange habituel des eaux de vaisselle, de lessive, de savon et des débris végétaux et animaux avec les excréments.

" Il paraît aussi que l'on rencontre plus fréquemment ces gaz dans les latrines de prison, de tous les établissements habités par des hommes adultes, que dans celles qui reçoivent les déjections d'enfants, de femmes et de vieillards." Les mêmes auteurs ajoutent: " Il y a donc quelques soins à prendre lorsque l'on veut vider les fosses d'aisance (celles qui se trouvent dans les conditions décrites plus haut), pour se mettre à l'abri du méphitisme.

" Autant que possible il faut choisir l'hiver, pour cette opération, ouvrir les fosses au moins douze heures avant de la commencer, évitant d'approcher de l'ouverture une lumière qui pourrait enflammer les gaz qu'elle contient et déterminer une explosion; détourner la tête lorsqu'on rompt la croûte et s'éloigner ensuite pendant quelque temps; remuer les matières avec de longues perches pour provoquer le dégagement des gaz nuisibles et jeter de la poudre de charbon, de la tourbe desséchée, de la sciure de bois, de la chaux ou toute autre matière désinfectante.

" Dans la plupart des cas, ces soins sont inutiles, cependant comme ils sont faciles à prendre, il est mieux de ne pas les négliger, quand il s'agit de vider des fosses considérables."

" Monsieur le Rédacteur, si vous jugez que ces notes, rédigées à la hâte, puissent être de quelque utilité, ajoutez-les aux enseignements si précieux que vous avez déjà donnés sur ce sujet important."

Tout en offrant nos remerciements à Monsieur le représentant du comté de Montmagny, pour les mesures de précaution qu'il offre à nos lecteurs, nous engageons fortement les autorités municipales de nos villes à faire exécuter les prescriptions données plus haut, surtout quand elles se décideront à suivre le sage conseil donné, dans notre avant dernier numéro, par un correspondant de Deschambault.

QUANTITÉ D'ENGRAIS QU'IL FAUT APPLIQUER.

L'engrais humain s'emploie à des doses qui varient suivant la quantité d'eau qu'il contient, c'est-à-dire suivant sa richesse fertilisante. La quantité dépend encore du sol où on l'applique. Si on l'emploie à l'état liquide, 12 voyages délayés dans de l'urine et de l'eau suffiront par chaque arpent de terre légère, mais il faudra au moins 14 voyages pour une terre forte.

Mais lorsqu'il se compose pour ainsi dire, que de parties solides, 6 voyages suffisent à la terre légère, et 10 à la terre forte.

Maintenant pour éviter tout mal-entendu, il faut convenir de la valeur du voyage de fumier. Si un cultivateur ne peut transporter sur un champ, pour une raison ou pour une autre, des voyages de six à sept cents livres, pendant que son voisin transporte sur le sien des charges de douze à quatorze cents, il est clair qu'il faudra au premier un nombre de voyages double, s'il veut appliquer la même quantité d'engrais.

Abstraction faite de la pesanteur, voici qu'elle doit être à peu près l'étendue d'un voyage de fumier, pour qu'il donne la quantité d'engrais voulue : 3½ à 4 pieds de longueur, 3 pieds de largeur, 2½ pieds de hauteur.

PLANTES POUR LESQUELLES ON EMPLOIE LES MATIÈRES FÉCALES.

L'engrais humain convient généralement à toutes les plantes ; mais en l'emploi de préférence pour les plantes annuelles, telles que lin, chanvre, tabac, blé, etc. Il est d'un grand avantage pour les prairies naturelles et artificielles, mais dans ce cas, il est préférable de l'employer à l'état liquide. Les arbres fruitiers s'en emparent avec avidité, et ne le reçoivent jamais en vain, leurs fruits augmentent en grosseur et en saveur.

CONCLUSION.

Sincèrement, nous croyons que tous nos lecteurs qui, maintenant, connaissent parfaitement la valeur des engrais humains, ne voudront plus rien en perdre. Il ne nous reste donc plus qu'à leur donner un tout petit conseil pour les aider à recueillir cet engrais précieux.

Que chaque cultivateur fasse, auprès de sa demeure, une cabane de trois à quatre pieds carrés, qu'il y pratique une fosse dans laquelle il placera un tonneau, une boîte ou un traîneau, qu'il mette à la disposition de tous ceux qui visiteront cette cabane, soit de la poudre de charbon, soit du tan, soit encore de la glaise calcinée, ou toute autre matière désinfectante. Qu'il oblige tous les gens de la maison d'aller là, au lieu de s'exposer souvent à la vue des passants. C'est d'abord une bonne habitude morale à leur donner, et ensuite le champ ou le jardin en retirera un grand avantage. Quant aux désinfectants qui seront placés dans la cabane, chaque individu devra les utiliser, en en répandant sur les matières fécales, à leur défaut le maître doit charger quelqu'un de remplir cette fonction tous les soirs ou tous les deux jours. En agissant ainsi vous éprouverez une grande joie, en pensant que vous avez trouvé le moyen de changer en richesse ce qui, auparavant, ne vous eût servi que désagrément

et incommodité.

Et ainsi la fable deviendra vérité, et la POULE AUX ŒUFS D'OR se multipliera à l'infini, pour enrichir le Canada!!!

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Les intérêts agricoles continuent à faire leur chemin dans l'opinion, en attendant qu'ils réalisent de meilleurs résultats dans la saison qui s'ouvre, et dans les mesures que devra adopter sans doute notre Parlement pour les faire prospérer de plus en plus. Ce qui reste acquis, dans nos malheureux conflits politiques, en faveur de la colonisation et de la cause agricole, c'est que la cause de l'agriculture et de l'ouverture des terres sert de thème commun, le seul à peu près, admis sans contestation entre les partis. C'est heureusement une question avec laquelle chaque parti doit compter pour capter l'opinion. Dieu veuille que tant d'autres intérêts graves qui souffrent, de l'avenue de tous, de nos divisions intestines, entrent aussi en ligne de compte pour servir de points de réunion entre les citoyens.

Au Saguenay, partie si intéressante au point de la colonisation et des progrès de l'agriculture, on lutte à qui mieux-mieux, dans les journaux publics, sur les meilleurs moyens à prendre pour faciliter la colonisation et les voies de communication locale et extérieure. Cette lutte, si elle est dégagée de tout esprit étranger au bien général qu'on doit avoir en vue, indique de la vie, du zèle, un véritable patriotisme qu'on ne saurait trop signaler pour l'exemple public.

Sur un point du pays, derrière Joliette et Brandon, dans la nouvelle colonisation établie par les MM. Brassard et autres sur le territoire de Mantawa, paraît en bonne voie de succès. L'intérêt public s'y rattache en suggérant, dans les journaux, de nouveaux moyens de hâter et d'accroître les progrès de cette nouvelle colonisation.

D'un autre côté, il est satisfaisant de voir dans le recensement agricole de 1861, certains détails bien propres à offrir de l'encouragement dans l'œuvre si nationale de la colonisation et de l'agriculture ; mais aussi il est d'autres détails qui doivent inviter fortement le peuple et le Parlement canadien à faire plus que jamais les derniers efforts pour assurer à la cause agricole une prépondérance trop longtemps sacrifiée à des intérêts moindres assurément. Le motif d'en agir ainsi est plus pressant que jamais. On semble avoir pris tous les moyens de détourner nos jeunes gens de la manie, ou de l'inconsidération qui les poussent vers la terre étrangère. Cependant, rien jusqu'ici n'a pu réussir complètement à les désabuser sur une pareille inconséquence ou sur un aveuglement si déplorable.

Que reste-t-il à faire?—Rendre de plus en plus facultative et la colonisation accessibles même aux plus indifférents, et, dans tous les cas, à la classe pauvre avant tout. Il semble, puisque la chose se pratique ailleurs, pour des motifs assurément moins légitimes, que notre Gouvernement canadien, après avoir pris toutes les

mesures surtout au moyen de l'agriculture, de donner à la jeunesse du pays du pain, de l'espace et une sage liberté, il semble qu'il serait pleinement dans son devoir d'empêcher résolument cette sortie malheureuse des enfants du sol pour aller exploiter, soit les mines de nos voisins, tandis que les nôtres, ici, sont à la merci des Américains; soit leurs forêts, en qualité de bucheurs; soit les chances de la guerre, en donnant leur sang et leur vie pour un peuple limitrophe et jaloux qui, une fois débarrassé du fardeau de la guerre présente, n'en viendra peut-être que plutôt nous rendre le service mercenaire que nos jeunes gens leur procurent aujourd'hui, en nous faisant à nous-même une guerre de vengeance et sans pitié.

Après la cause agricole, les intérêts nouveaux créés par la découverte incessante des mines canadiennes, occupent spécialement l'opinion publique. C'est dans l'ordre, si la prééminence, comme nous le disions tout-à-l'heure, est sagement conservée à la cause agricole. Les journaux annoncent de nouvelles compagnies, et même des compagnies canadiennes, formées dans le but d'exploiter en grand ces mines nombreuses et en apparence très-fécondes. Bien des bras y seront employés. Puisse ce germe de travail avoir son succès, sans nuire toutefois à la mine permanente et beaucoup plus sûre de l'agriculture et de la colonisation!

Un autre genre de travaux utiles est fourni par la construction des vaisseaux, de la marine marchande, qui, à Québec, à la Pointe Lévis et ailleurs, paraît devoir être continué sur un bon pied. Un de ces vaisseaux a déjà été lancé à St. Joseph de Lévis, les autres, ainsi qu'à N-Dame de Lévis, seront mis à l'eau dans les premiers jours de mai. A Québec, pas moins de quarante vaisseaux, tous d'un tonnage important, entreront dans leur futur élément à la même époque. Comme il a été dit déjà, les constructeurs canadiens comptent pour un bon nombre, dans cette industrie aussi honorable que lucrative.

Et puis, le travail actif que l'ouverture de la navigation, maintenant opérée sur tous les points navigables du pays, va créer, partout, en même temps que celui de nos pêcheries, qui s'étend et prospère, lui aussi, d'une manière fort satisfaisante, rendront, avec les autres travaux déjà mentionnés, tout à fait incompréhensible l'étrange vertige qui porte follement la jeunesse canadienne vers les Etats-Unis. A bien juger les choses, d'après le tableau de prospérité qu'offre évidemment notre pays dans les circonstances où nous sommes, il n'y a en vérité, que des voies légales sages et prudentes, qui puissent et qui doivent mettre fin à cette émigration malheureuse et honteuse toute à la fois.

Malgré la persistance du vent de Nord-Est depuis les derniers quinze jours, il a pu se faire du sucre un peu partout, dans nos crabières. Là où le Nord-Est ne s'est pas fait sentir, dans les paroisses de la Beauce surtout, et dans les montagnes avoisinantes, la quantité de sucre qu'on y a fait est, dit-on, tout à fait extraordinaire. Et la chose n'est pas finie.

On attend, à Québec, d'un jour à l'autre, les premiers

vaisseaux d'outre-mer. Si la flotte de cette année n'est pas moindre que celle de l'année dernière, ce sera un nouveau champ ouvert au travail de la classe laborieuse, qui, près de Québec, est déjà bien employée dans les chantiers de construction navale. Toutefois, ce genre d'occupation, qu'on ne l'oublie pas, surtout pour les gens qui quittent leurs campagnes pour venir gagner de l'argent, disent-ils, dans les chantiers ou à bord des vaisseaux, conservera toujours sa nature passagère et précaire. De cruels mécomptes peuvent arriver et sont déjà survenus pour ces populations rurales trop empressées à chercher, dans les chantiers, ce qu'elles auraient plus sûrement trouvé dans le travail des champs. De plus, cette agglomération subite dans les faubourgs de Québec et dans les chantiers, opérée par la population des campagnes de l'intérieur, commence à créer ce malaise social qui fait tant de mal dans les grands centres industriels des vieux pays. Là il peut y avoir excuse, nécessité même, vû l'espace étroit du sol qui limite ces pays; mais, ici, en Canada, où l'espace et la richesse du sol sont partout et longtemps au delà des besoins, voir affluer dans nos villes et nos paroisses industrielles, pour y augmenter trop souvent, la corruption morale, les secousses politiques, l'extrême pauvreté, si près de la gueuserie et de tous les vices, est un spectacle plus propre à faire gémir les gens qui pensent et qui savent juger, qu'à les faire se réjouir sur le prétendu progrès qu'un tel état de chose constitue.

Le tremblement de terre ressenti il y a quelques jours à Québec et ailleurs, paraît n'avoir été que partiel. A St. Joseph de Lévis, ça été plutôt un frémissement, assez violent à la vérité, qu'un choc brusque et saccadé. Cependant, toutes les habitations et les meubles ont été plus ou moins agités en diverses manières. Dans une de ces habitations, a-t-on dit, un poêle a été renversé. La direction du mouvement paraissait venir du sud-ouest au nord-est.

Quelques mots maintenant sur les choses de l'extérieur. La guerre civile américaine a repris, avec l'ouverture de la belle saison, sa triste ardeur et ses combats sanglants. Des pertes considérables d'hommes et de matériel de guerre en ont été la suite malheureuse. Les fédéraux, encore cette fois, paraissent avoir souffert plus que les confédérés. Une grande bataille est toujours annoncée, et les armées sont en marche pour se rencontrer. On lit dans les journaux que de grands ravages ont été causés dans les campagnes de l'ouest par suite de la guerre. La discipline américaine a d'étranges moyens pour punir les déserteurs. Le grand Turc, ou le régime russe ne feraient guère mieux. On suspend par les pouces, deux à trois jours durant, le malheureux déserteur, ou bien on le tient en faction, après l'avoir enfilé dans un énorme tonneau, sur lequel on écrit les titres élogieux qui suivent: *vagabond, voleur, lâche, brigand*, etc. Nous avons sous les yeux une photographie qui nous peint à merveille cet intéressant spectacle. Dans le pays du progrès classique et humanitaire, ces gens ingénieux de discipline militaire sont bien faits pour anoblir le moral du soldat, et prouvo beaucoup en

faveur de l'esprit d'humanité qui distingue le peuple qui les emploie.

Enfin l'Empereur du Mexique, Maximilien I, est en route pour ses nouveaux Etats. Nous lui souhaitons plus de succès et de bonheur dans le bon gouvernement de son peuple que paraît en éprouver le jeune roi des grecs, George I. Les Iles Ioniennes ont été définitivement cédées à la Grèce par l'Angleterre, qui n'en conservera pas moins une certaine influence peu propre peut-être à la paix et à la prospérité du nouveau royaume.

Une autre grande affaire intéresse aujourd'hui l'Angleterre. C'est la réception triomphale, dans ses principales villes; *du plus grand citoyen des temps modernes*, comme dit le *Times* en parlant de Garibaldi. Lord Palmerston, en homme qui s'y connaît en matière de *grandeur révolutionnaire*, doit donner un diner public, à Londres, au héros sflustier des annexions italiennes. Après les affaires déjà si odieuses de M. Sansfeld et de Mazzini, tout cela se comprend et va de suite. C'est tout un éclatant et nouveau *spécimen* du sans-principe politique de l'époque actuelle. Cela n'empêche pas que l'on annonce que les liens les plus amicaux se renouent entre l'Angleterre et la France. Comme si Garibaldi, au fond, ne voyait d'un aussi mauvais œil que Mazzini la présence à Rome des troupes de l'Empereur des Français. Et on sait bien partout que la différence réelle et définitive entre les vues garibaldiennes et celles de Mazzini, qui vient d'être condamné, à Paris, par contumace, à la déportation à vie, est complètement nulle. Le temps, qui ne peut être bien éloigné, le fera voir forcément aux esprits blâsés qui ont foi dans la prétendue régénération italienne, née du génie *du plus grand citoyen des temps modernes* et des efforts du fauteur-en-chef du régicide révolutionnaire. Si donc Napoléon III fait condamner justement Mazzini à une peine infamante, digne des grands criminels, comment peut-il voir d'un œil amical l'accueil triomphal fait en Angleterre à Garibaldi, l'ennemi naturel de la politique napoléonienne par rapport à l'occupation française, à Rome, et le co-associé visible de Mazzini dans la *régénération complète de l'Italie*. Le droit nouveau seul que proclame Napoléon, et qui, certes, lui a joué déjà plus d'un mauvais tour, peut expliquer cette énigme.

La santé du Saint Père est enfin, assure-t-on, complètement retablie. Que Dieu en soit loué, et la révolution avec le piémontisme, confondus encore une fois.

A Turin, la banqueroute nationale menace toujours. C'est un mal, il est vrai, qui inquiète assez peu, par tout, nos gouvernements du jour. C'est pour eux un signe de progrès, et un moyen comme un autre, dans le régime actuel de l'honneur et des principes, de faire parler de soi et du peuple malheureux qui a l'honneur d'être gouverné par des hommes qui conviennent si bien aux principes et à l'honneur de leur époque.

La Pologne souffre et combat sans désespérer. La Russie, de son côté, serre de plus en plus les fers de sa victime, et les puissances européennes, de plus en plus occupées d'elles-mêmes, semblent vouloir tout-à-

fait s'endormir sur toute autre cause qui n'est pas précisément celle de *l'instinct de sa propre conservation*. C'est pourquoi on arme partout extraordinairement. Pourquoi?—Par prévision et prudence, répond-t-on.

Dans notre prochaine revue, nous aurons nécessairement quelque chose à dire sur la réouverture de notre Parlement canadien.

CORRESPONDANCES.

Culture de la canneberge (atocas).

Nous sommes certain que nos lecteurs, en très-grand nombre, voudront se procurer des plants de canneberges aussitôt qu'ils auront pris connaissance de la correspondance de M. L'abbé Provancher, sur la culture de cette plante, tant il en fait bien ressortir les avantages. Nous ne croyons mieux faire que de les encourager à essayer une culture si facile et si productive.

M. le Rédacteur,

Je me rends avec plaisir à l'invitation que vous m'avez faite de dire quelques mots, dans votre intéressante *Gazette*, de la culture de la canneberge, en attendant que la seconde édition du *Verger Canadien*, qui contient tous les détails de cette culture et qui est maintenant sous presse, soit entre les mains du public.

Il n'y a encore que quelques années, dit un horticulteur Américain, qu'on croyait qu'il eût été aussi facile d'appriivoiser un marsouin pour le mêler aux autres animaux de la basse-cour, que de cultiver la canneberge dans les jardins. Et aujourd'hui non seulement la chose est reconnue possible, mais elle est déjà devenue une source abondante de profits. En effet, il n'est pas rare qu'on en retire jusqu'à 300 et 400 minots dans un arpent, qui à \$3 ou \$4 le minot, comme elles se vendent d'ordinaire sur les marchés des Etats-Unis, donnent la belle somme de \$900 à \$1200. Aussi cette culture, qui n'en est encore pour ainsi dire qu'à son début, a déjà pris une telle extension chez vos voisins, qu'ils en exportent chaque année des milliers de barrils en Angleterre.

Un M. A. D. Miller, à 25 milles de Boston, n'en récolta pas moins, à lui seul, en octobre et novembre dernier, de 1100 barrils, dans un marais de 12 à 14 arpents. Il en vendit jusqu'à \$15 le barril, mais le prix commun fut à peu près de \$10, ce qui ne donne pas moins de \$11,000. Déduction faite de \$2,000 qu'il paya à des femmes et des enfants pour la cueillette de ses fruits, il reste encore l'énorme somme de \$9,000 pour ses 14 arpents de terre. Peu de cultures, je pense, peuvent donner de semblables profits.

La canneberge de la culture, vulgairement *atocas*, en Anglais *Cranberry*, a son type dans nos forêts, où on la trouve d'ordinaire dans la mousse des sarranes, ou sur les bas fonds qui avoisinent les rivières; c'est de là qu'on l'a tirée pour la placer dans les jardins. Et aujourd'hui, grâce à l'éducation à laquelle on l'a soumise, non seulement elle a laissé le marais, mais elle peut se montrer encore, dans l'état le plus florissant, dans tous les terrains ordinaires livrés à la culture.

Les canneberges dans la culture se divisent en deux catégories bien distinctes; celles qui appartiennent aux marais (*marsh cranberry*), et celles des terres élevées (*up-land cranberry*). Les premières ne peuvent réussir que dans des terrains marécageux ou fortement humides, mais les secondes peuvent réussir

dans tous les terrains où l'on cultive le blé, les patates, etc. Un carré de 18 pieds, dans un jardin, planté en canneberge peut donner de 3 à 4 minots chaque année, ce qui est plus que suffisant pour les besoins d'une famille. La plantation se fait avec plus d'avantage au printemps qu'à l'automne. Ayant préparé la terre comme pour une récolte de patates, vous plantez en lignes espacées de 12 à 15 pouces, réunissant 3 à 4 plants pour former chaque talle, et laissant un espace de 6 à 7 pouces entre celles-ci. La plantation faite, vous recouvrez de 1½ à 2 pouces de sable, si la chose peut se faire facilement, afin de conserver davantage l'humidité du terrain, et vous sarcliez au besoin. Après 2 ou 3 ans les tiges couvrent d'ordinaire tout le terrain d'un épais tapis de verdure, et dès lors tous les soins de culture se réduisent à aller cueillir les fruits à la maturité.

Il faut observer que les fruits de la culture sont bien différents de ceux à l'état sauvage; à chair plus abondante et plus riche, ils sont aussi d'un plus gros volume. Parmi ceux que j'ai récoltés l'automne dernier, il n'était pas rare d'en trouver qui mesuraient jusqu'à 2½ pouces de circonférence. Outre les confitures et les gelées qu'on confectionne avec les canneberges, on sait que c'est l'assaisonnement par excellence pour les venaisons, les volailles, etc.

Les canneberges sont peu difficiles pour la reprise, cependant si on ne veut pas les voir languir sans donner de fruits, il faut se procurer des plants bien enracinés. Des plants bien conditionnés donnent ordinairement du fruit dès la première année, et à la troisième, ils sont en plein rapport. M. Ls. Morisset, de Portneuf, en a quelques milliers à la disposition du public. Les prix sont de \$1 la douzaine, \$4 le cent, \$15 le mille.

À part les profits qu'on en peut retirer, que de jouissances, M. le Rédacteur, la culture d'un jardin ne peut-elle pas offrir à une famille? Ces salades, ces rares, ces légumes frais si appétissants, qui n'aime pas à les rencontrer sur les tables, surtout à la campagne, où à part le lait on a rien autre chose, en été, pour tempérer l'acreté des viandes salées dont on est forcé de faire usage? Et cependant, elles ne sont pas encore très-rare les maisons de la campagne qui manquent de jardin potager! souvent même lorsqu'on voit se perdre, amoncélés autour des bâtiments, les fumiers de plusieurs années. Entendez donc maintenant nos cultivateurs s'écrier que la terre ne pousse plus, que la culture des champs ne renuère pas assez. Et où ont-ils vu le mécanisme qui marchait sans une force motrice? la bourse qui donnait toujours sans qu'on y versât rien? La carrière des journaux agricoles est noble et patriotique en ce pays, car nulle part peut-être le besoin de leurs enseignements ne se fait plus sentir.

Revenant à notre sujet, je dirai que c'est surtout pour la culture des terrains marécageux que la canneberge peut être plus avantageuse en ce qu'elle permet d'utiliser ces terrains improductifs, mais comme il serait trop long d'entrer ici dans ces détails, je renvoie vos lecteurs à la deuxième édition du *Verger Canadien* qui verra bientôt le jour.

Portneuf, 9 avril 1864.

L'ABBÉ PROVANCHER.

La "Gazette des Campagnes" à l'Île du Prince Edouard.

Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte, dans la correspondance suivante, pour offrir à tous les compatriotes de M. J. J. Arsenault, nos plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'ils donnent à la *Gazette des Campagnes*. Partout où il y a des acadiens, nous avons des lecteurs et quelquefois en très-grand nombre. Par exemple, la paroisse de St. Grégoire,

district des Trois Rivières qui, comme chacun sait, est composée d'acadiens, est celle qui, après Ste. Anne de la Pocatière, nous donne le plus grand nombre d'abonnés.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi d'unir ma voix à celle de nombreux canadiens qui écrivent, comme correspondants, dans la *Gazette des Campagnes*, qui est si utile et si pleine d'intérêt pour la classe agricole. Je ne puis taire mon étonnement en voyant qu'une feuille, qui n'existe que depuis deux ou trois ans, ait déjà rendu des services si importants, non seulement aux cultivateurs, mais encore à tous ceux qui ont à leur disposition, soit un cheval, une vache ou tout autre animal domestique. Vos soins s'étendent à tous, vos enseignements, si variés, rencontrent tous les besoins?

Par exemple, M. le Rédacteur, quoi de plus habile et en même temps de plus délicat que vos articles sur l'engrais humain! Aussi comme ils ont été lus avec empressement et complaisance dans notre localité, et combien se promettent de mettre tous vos conseils en pratique!

Monsieur le Rédacteur, il y a beaucoup de mes compatriotes ici qui s'occupent de pêche, qui vont en journée chez MM. les Anglais, etc., etc. Eh! bien, j'espère que votre *Gazette* aura l'heureux effet de les détourner de ses travaux peu rétributifs et de les engager à se livrer à la culture.

Je vous ai dit combien votre *Gazette* est bien vue ici, mais je ne dois pas vous cacher qu'un trop petit nombre de mes compatriotes la reçoivent, sous prétexte que les moyens manquent. Erreur! La moitié des acadiens pourraient payer facilement une somme si minime pour un journal qui peut leur rendre non seulement cent pour cent, mais mille pour cent.

Aujourd'hui donc je prie mes compatriotes, qui ont l'avantage de vous lire, de se donner la main, de former une croisade en faveur de la *Gazette* et de la répandre à profusion.

MOYEN DE FAIRE DISPARAITRE LES ONGLES QUI POUSSENT SUR LES YEUX DES BÊTES À CORNES.

En terminant, je dois vous prouver que rien ne m'échappe dans la lecture de la *Gazette*. J'ai lu sur un des derniers numéros un petit entre-filet dans lequel vous demandiez le moyen de faire disparaître les ongles qui poussent sur les yeux des bêtes à cornes. Je crois pouvoir rendre ce petit service à vos lecteurs et voici le moyen qu'on emploie dans l'Île du Prince Edouard: On saisit l'animal, ainsi affecté, de manière qu'il ne peut se mouvoir, ensuite on se sert d'une aiguille enfilée, on la passe dans l'extrémité de l'ongle, au moyen du fil on tire sur cet ongle, puis on le dégage avec un couteau bien tranchant ou des ciseaux, de cette manière on fait disparaître entièrement cette peau qui couvre l'œil de l'animal, et que l'on nomme *ongle*.

JEAN J. ARSENAULT.

Egmont Bay, Prince Edward Island, 31 mars, 1864.

Les barbeaux dans la tête des moutons.

Monsieur le Rédacteur,

Veillez donc nous donner, dans la *Gazette des Campagnes*, le moyen de détruire les insectes que l'on nomme *barbeaux*, qui se trouvent souvent dans la tête des moutons.

PLUSIEURS CULTIVATEURS.

Nous trouvons précisément dans le dernier numéro du *Canada Farmer*, de Toronto, la réponse à la demande qui nous est faite par *plusieurs cultivateurs*.

"Voici d'abord les indices auxquels on reconnaît l'existence

de ces insectes dans la tête des moutons : Vers le milieu de l'été, ou même dès le printemps, on voit quelquefois les moutons s'enfoncer la tête dans les buissons et s'appuyer le nez sur la terre. Si on les force à fuir, ils courent sans lever la tête, ou après l'avoir levée la rabaisse aussitôt. Quelquefois ils frappent le sol du pied, d'autres fois ils paraissent fort agités, ils renâclent, éternuent, se remuent la tête et donnent toutes les preuves d'une grande agitation.

« Maintenant pour délivrer les moutons de ces insectes incommodes et même dangereux, plusieurs moyens sont recommandés. Par exemple, leur souffler de la fumée de tabac dans les narines, en leur introduisant le manche d'une pipe dans le nez, et en couvrant la tête de cette pipe d'un morceau d'étoffe. Leur seringue du jus de tabac dans les narines est, dit-on, d'un excellent effet, mais il faut apporter à cette opération la plus grande précaution, pour empêcher que ce jus ne pénètre dans le gosier, en trop grande quantité. »

Un correspondant du *Wisconsin Farmer* suggère le remède suivant : « Au commencement de mars faites le mélange d'une chopine de goudron, d'une pinte d'esprit de térébenthine, une pinte d'huile de lin, faites-le bouillir et quand il sera refroidi, ajoutez deux onces de poivre bien moulu. Entortillez le bout d'une baguette d'étoupe ou de filasse, trempez-la dans ce mélange et introduisez-la dans les narines de vos moutons. S'ils sont encore dans la bergerie, vous y trouverez des barbeaux, peu de temps après l'opération. »

« La térébenthine tue ces insectes, l'huile les détache, le poivre les fait jeter au dehors par l'éternuement, et le goudron aide la guérison. Je n'ai jamais entendu dire que des moutons soient morts des insectes dans la tête, quand on leur avait fait subir ce traitement. » Comme preuve de ce qu'il avance, le correspondant ajoute : « Prenez le même mélange sans poivre, faites-en usage quand vous mettez votre troupeau dans la bergerie, l'automne, et vous verrez qu'il se portera bien tout l'hiver. »

Conseils pour la saison.

LES SEMAILLES.

Tous les cultivateurs voient avec une grande joie la saison arriver à pas de géant. Encore quelques jours et la neige n'existera plus que dans notre souvenir; déjà même nous n'en voyons plus que de rares échantillons, qui se cachent à l'ombre des bornes et des bâtiments.

Mais avant que le cultivateur se rende au champ pour le labourer et lui confier sa semence, nous l'engageons à relire les conseils que nous donnions l'année dernière, à la même époque. Ils sont d'une grande utilité, et nous manquons d'espace aujourd'hui pour nous étendre sur ce sujet.

Nous nous contenterons dans ce moment de répéter les avis suivants : Si vous voulez récolter de bon grain, confiez à la terre une bonne semence. — N'oubliez pas qu'un minot de grain de choix, qui ne prend pas plus d'espace, ni plus de temps que la même mesure d'une mauvaise semence, peut produire une récolte trois à quatre fois plus considérable. — Semez peu, mais semez bon.

Pour éviter les accidents auxquels sont exposés les céréales, ne manquez jamais de chauler la semence.

Enfin, et avant tout, égouttez votre champ; — semer une terre mal préparée, où l'eau séjourne, c'est jeter son grain aux quatre vents, c'est vouloir se ruiner à tout prix.

Moyen de détruire les vers blancs.

Monsieur le Rédacteur,

Vous m'obligerez infiniment en me faisant connaître une recette contre les petits vers blancs qui dévastent les oignons. On croit généralement ici qu'ils nous viennent de mouches vulgairement appelées *mouches à vers*. C'est lorsque les oignons commencent à grossir que nous nous apercevons de leur arrivée.

PAUL MAURICE.

St. Ephrem d'Upton, 20 avril 1864.

Pour empêcher que l'oignon ne soit dévoré par des vers blancs, on met, sur le terrain, du sel mêlé avec de la suie, en égale proportion. Par exemple pour un quart d'arpent, on répand sur le sol 150 livres de sel et autant de suie. A défaut de suie on peut se servir de chaux ou de cendre de bois, à égale dose.

L'espace nous manque, dans le présent numéro, pour donner la suite de notre article sur la culture des melons; nous ne pouvons qu'insérer le petit paragraphe suivant, qui ne peut être différé :

Quand le semis est fait, on couvre le vitreau de paillassons, pour garantir du froid et hâter la végétation. Du moment que les graines sont levées et qu'on n'a plus à craindre les gelées, on accoutume peu à peu les plants à la lumière, en soulevant les paillassons; on leur donne ensuite un peu d'air en soulevant le chassis, dans le cours de la journée. Si les verres étaient chargés d'humidité, quand on les soulève, on profiterait de ce moment pour les essuyer.

On continue de donner aux jeunes plants des soins assidus jusqu'au moment où on les déplace. Dès que la graine est levée on prépare une seconde couche, et quand elle est à point on y transporte ses plants.

RECETTES.

Ciment pour coller la faïence.

Faites un épaisse solution de gomme arabique, et ajoutez-y du plâtre de Paris, en quantité suffisante pour en faire une colle épaisse et visqueuse. Appliquez de ce ciment avec un pinceau sur les bords cassés de votre faïence, réunissez-les ensemble, et après quelques jours, elle sera bonne et solide comme de la neuve.

DR. F. L. GENARD.

Ciment incombustible pour couvertures de maison, etc., etc.

Faites éteindre, avec de l'eau bouillante, de la chaux en pierre, dans une cuve ou un quart, en le recouvrant, afin de ne pas laisser échapper la vapeur. Lorsque votre chaux sera éteinte, passez-la à travers un tamis (sas); puis vous ajouterez une pinte de sel gemme (sel en pierre) et un gallon d'eau pour six pintes de chaux; faites bouillir ce mélange et enlevez l'écume. — Après cela, pour chaque cinq gallons de cette composition, vous ajouterez une livre d'alun, une demi livre de couperose, petit à petit trois quarts de potasse, et quatre pintes de sable fin.

Ce mélange auquel on peut donner la couleur que l'on désire, s'étend avec une brosse.

Cette préparation a une plus belle apparence que la peinture, elle dure aussi longtemps que l'ardoise, elle remplit les lentes et les gouttières qui peuvent se trouver sur les couvertures, et possède l'inappréciable avantage d'être à l'épreuve du feu. — Les briques enduites de ce ciment deviennent imperméables à l'eau et à l'humidité. — *Idem.*

(Extrait des Soirées Canadiennes.)

FORESTIERS ET VOYAGEURS. HISTOIRE DU PÈRE MICHEL.

18

La conteste.

(Suite.)

Nous remarquâmes, en ce moment, que les trois hommes de la Baie d'Hudson gesticulaient avec violence en parlant ensemble et que le reste de leur troupe marchait vers eux. Puis nous vîmes deux d'entre eux mettre en joue, les amorces brûlèrent et nous entendîmes les deux coups de fusils. M. Boucher fut blessé légèrement à l'oreille et l'autre balle perça la couverture du sauteux, comme nous l'apprîmes plus tard.

Au bruit de cette détonation, nous nous élançâmes au secours de M. Boucher qui s'était retourné vers ses agresseurs, en nous faisant signe d'accourir. Le sauteux, lui, s'était débarrassé de suite de sa couverture et prenant son temps, pour bien viser, il avait tiré son coup de fusil, qui renversa blessé le chef des gens de la Baie d'Hudson et rien moins que leur gouverneur M. Semple. La chute de M. Semple avait été saluée par un cri de joie feroce poussé par le sauvage; mais presque au même instant, nous recevions une décharge qui nous tua un bois brûlé et blessa quelques-uns de nos gens. Après nous être avancés encore un peu, nous fîmes halte et ripostâmes par une volée générale, sous laquelle nous pûmes voir tomber plusieurs de nos ennemis.

—Les couteaux! cria alors M. Boucher, et nous mîmes nos couteaux dans les canons de nos fusils, en reprenant notre course vers les hommes de M. Semple.

Nos sauvages hurlaient comme des loups, et nous entendions les cris de nos gens de la bande de M. Grant qui venaient à notre aide: c'était une scène que je n'oublierai jamais.

Nous n'eûmes pas la peine de faire usage des couteaux; la troupe de la Baie d'Hudson, affaiblie par notre décharge et entendant les cris de nos camarades, se retira promptement en arrière et déposa ses armes.

Au moment où nous arrivions au milieu des tués et des blessés, le sauteux dont j'ai parlé, lequel avait pris le temps de recharger son fusil, vint au gouverneur Semple, qui se soutenait à moitié assis avec sa main droite, et lui tira à bout portant une balle dans la tête en disant: —Tiens, chien, c'est toi qui es la cause de tout cela! Puis, allant ramasser sa couverture, il s'enfonça dans la prairie, nous laissant glacés d'horreur à la vue d'un pareil acte de vengeance.

Il y avait cinq morts, en comptant le gouverneur Semple, et neuf blessés du côté de nos adversaires, sur environ trente hommes qu'ils étaient. Nous arions tiré à petite portée en visant: c'est qu'il n'y avait pas de badinage, il fallait donner ou recevoir la mort. Nous avions, nous, un tué et six blessés, mais parmi ceux-ci un seul hors de combat.

Nous nous laissâmes de suite, profondément tristes des deux côtés. Après avoir enterré notre camarade, marqué d'une petite croix le lieu de sa sépulture et prié pour le repos de son âme, notre troupe continua son voyage vers le fort Qu'appelle.

Ce fut ma dernière expédition dans le Nord-Ouest; car je repartis de suite pour revenir au lac Quinipeg et de là descendre en Canada avec les canots de retour de cette saison. Le bruit de notre victoire d'Assiniboia s'était répandu dans tout le pays d'en haut et avait jeté les gens de la Compagnie de la Baie

d'Hudson dans la terreur: ils s'écartaient des lieux où nous devions passer et nous n'entendions presque plus parler d'eux dans le *Grand-Ouest*; mais il n'en fut pas ainsi lorsque nous arrivâmes au Fort William.

Je faisais donc partie d'un convoi de vingt canots qui emportaient au fort de la Kaminstikoiâ le reste des grands canots comme les *maîtres-canots*, avec lesquels on va du Fort William à Lachine, des canots de six brasses qui portent jusqu'à quatre tonneaux de charge (marchandises et provisions) et douze hommes d'équipage; mais c'étaient des canots bien plus petits, ce qu'on appelle des *canots-du-nord*, faits pour hanter les petites rivières et pour passer partout. Voici comment les voyages étaient organisés: on partait du Canada avec les *maîtres-canots* qu'on laissait au Fort pour prendre les canots du nord et, en descendant, on reprenait les grands canots pour traverser les grands lacs et les grandes rivières.

Ainsi que je vous l'ai dit, notre voyage jusqu'au Fort William ne présenta rien d'extraordinaire; mais à notre arrivée, nous ne fûmes pas peu surpris de voir en face du Fort, sur l'autre côté de la rivière, un immense campement, surmonté du pavillon anglais, avec des canons braqués sur les constructions de la Compagnie du Nord-Ouest.

C'était le 12 août 1816, et le Milord venait d'arriver, un petit moment avant nous, avec plusieurs canots et douze bateaux, montés par un certain nombre de guides et voyageurs, des soldats anglais et cent vingt soldats français du régiment des *Meurons*, armés jusqu'aux dents et munis de canons, comme je viens de vous l'indiquer. Ils étaient venus par les lacs, en passant par Katarakoui, Niagara, le Détroit et Makinâ; car voyez-vous, le Haut-Canada commençait déjà à être pas mal établi, dans ce temps là, et on abandonnait petit à petit les canots et les vieux chemins de portage, pour se servir des *voiliers* sur les grands lacs... Par exemple, on ne parlait pas encore de bateaux à vapeur, et celui qui nous aurait dit alors qu'il y aurait bientôt des bâtiments allant sans rames ni avirons, contre vents et courants, aurait passé pour un drôle de corps, à moins de parler du navire enchanté navigué par *la-main-blanche* (1).

Pour en revenir au Milord, il avait bien avec lui deux cents hommes, décidés à tout confisquer ce qui appartenait au Nord-Ouest, au profit de la Baie-d'Hudson. Le Milord avait pour commandants deux anciens officiers de Bonaparte, le Capitaine d'Orsonnens en le lieutenant Fauché; je ne les connaissais pas avant d'arriver au Fort William, mais je les ai bien connus après. Il n'y avait pas longtemps qu'ils avaient pris terre sur le bord de la Kaminstikoiâ que, traversant de notre côté, ils vinrent dans le fort faire prisonniers les bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest et s'emparer, *au nom du Roi*, de tout ce qui se trouvait dans l'endroit. Or, imaginez qu'il y avait là environ six cents ballots de pelleteries, prêts à être expédiés en Canada, et presque toutes les marchandises pour la traite de l'année, sur le point de partir pour l'Ouest. Notre convoi était le dernier attendu et nous nous trouvions là réunis près de cents canots, tant du Nord que du Canada, et environ cinq cents engagés, bourgeois, commis, interprètes, guides et voyageurs.

Mais, me direz-vous, comment se fait-il, qu'étant presque trois contre un, vous vous êtes laissé tondre ainsi comme des moutons sans vous défendre?—Attendez un peu; d'abord, ce n'était pas notre affaire, mais celle des bourgeois... Je vous prie de croire que si on nous eut mis les armes à la main, il y avait là des gens capables de s'en servir, les canadiens n'ont pas peur de la poudre; mais il paraît que le Milord, qui parlait *au nom du Roi*, avait

(1) Conte de fée intitulé "Le fils du pêcheur" ou "La main blanche."

des papiers!... Pour piquer au plus court, je n'ai jamais bien compris cette affaire là; le fait est que nos bourgeois ne firent aucune résistance. Au reste, l'ennemi avait des canons et des bayonnettes, et il ne faudrait pas vous imaginer que le Fort William était comme la citadelle de Québec! C'était tout simplement un amas de maisons, de cuisines et de magasins entourés d'une palissade en pieux debout.

Quand donc le Milord se fut emparé de tout, nous nous trouvions, nous autres, quasiment comme prisonniers: on ne voulait pas permettre de faire partir les pelletteries pour le Canada, ni les marchandises pour l'Ouest; mais on expédia sur Montréal, quelques jours après la prise du Fort, quatre canots, conduits par des Iroquois, emmenant douze bourgeois et employés du Nord-Ouest prisonniers avec une escorte de soldats sous les ordres du lieutenant Fauché. Ces canots portaient vingt personnes et plus chacun avec les provisions du voyage et un gros drigail (1): à voir cet équipement là, tous les voyageurs étaient bien contents de ce qu'on n'avait pas voulu prendre de canadiens pour former les équipages. Aussi, comme je l'ai appris depuis, ces canots ne purent se rendre sans accidents, l'un d'eux chavira et M. Kenneth Mackenzie, un de nos anciens bourgeois, se noya avec huit autres personnes.

Pour nous, commis, guides, interprètes et voyageurs, nous étions à rien faire et sans savoir ce qui allait advenir de tout cela. Il y avait, de temps en temps, des rencontres entre les voyageurs et les soldats désarmés, dans les promenades que les uns et les autres faisaient dans les environs du Fort: je vous réponds que les soldats s'en faisaient donner des ramasses; C'était la seule consolation qu'on pouvait se procurer de s'être ainsi laissé dépouiller sans tirer coup; au surplus, c'étaient presque toujours les soldats qui commençaient.

Dans une de ces bagarres un meuron, qui avait été battu par un voyageur, en conserva un tel dépit et une telle haine qu'il tua cet homme. On étouffa l'affaire, afin d'éviter le bruit, et le Milord, comprenant alors qu'il ne pouvait ainsi garder, ensemble dans le même lieu, des centaines d'hommes oisifs et appartenant à deux partis, sans qu'il en résultât de graves désordres, concerta, avec les commis du Nord-Ouest restant, le départ des marchandises pour le haut et des pelletteries pour le bas. Je faisais partie du convoi de retour, qui suivit l'ancienne route.

Je n'ai pas besoin de vous dire si j'étais fier d'abandonner un pays si tourmenté: il vous serait, en effet, difficile de comprendre l'acharnement avec lequel ces deux compagnies se faisaient la guerre. J'ai appris depuis, dans le temps, qu'il y avait eu encore des meurtres, puis des procès qui ont duré plusieurs années dans le Haut-Canada, à Montréal et à Québec: j'ai même assisté, deux ans après mon retour, à Québec, au procès d'un meuron du nom de Reinhard, qui fut condamné pour meurtre d'un des officiers du Milord (2).

Nous laissâmes le Fort William aux derniers jours d'août et, dans les premiers jours d'octobre, nous arrivions à Montréal, sans autre rencontre que celle d'un canot à la chute du Grand Calumet, tout près de l'endroit de la tombe de Cadieux, dont je vous ai parlé. Ce canot était monté par des explorateurs qui étaient allés examiner les chutes et les rapides de l'Outawais,

(1) Mot populaire qui signifie un amas de meubles, ustensiles, armes, bagages, formant un tout fort embarrassant.

(2) Toutes les aventures, les péripéties, les suites et le dénouement de cette lutte, entre la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson, sont consignés dans un grand nombre de brochures, publiées dans le temps. Ces brochures sont des récits, des plaidoyers, des apologies et des compte-rendus de procès criminels, qui renferment des contradictions à désespérer la critique la plus habile et la plus patiente.

pour voir si ces chutes étaient praticables pour la descente du bois. Car il est bon de vous dire qu'à cette époque là on n'avait pas encore fait de bois au-dessus des Chaudières: puis, c'était pas comme à présent, les cages n'étaient pas si grandes et n'étaient pas grées comme aujourd'hui; au cas de retard, on les attachait au rivage avec des cordes de bois blanc ou d'écorce de cèdre, et il fallait attendre le bon vent sur les lacs. Aujourd'hui il paraît qu'il y a des remorqueurs partout, que les cages portent des chaînes et des ancres comme les navires, et qu'on en voit qui sont grands comme de moyennes îles.

Ici notre vieux conteur le Père Michel interrompit le fil de son histoire, pour entamer un bout de conversation et se reposer un peu.

— Dame, dit-il, je vous parle de ces choses-ci, pour en avoir comme ça entendu dire un mot, par ci par là; car vous seriez peut-être surpris si je vous disais que, depuis ce temps là, je ne suis jamais allé plus haut que Québec. Mais, dites donc, docteur, est-ce vrai qu'on amène du bois carré à Québec du fond du Lac Huron?

— Oui, Père Michel, répondis-je, du fond du Lac Huron. Vous n'auriez pas cru cela, quand vous campiez sur ces bords éloignés et solitaires?

— Mais, racontez-moi donc ça un peu? Comment s'y prennent-ils; allons, donnez-nous une idée de ces travaux qui chargent, tous les ans à Québec, ces centaines de navires qui passent et repassent ici devant nos yeux? De mon temps, il y avait bien quelque chose; mais ce n'est plus comparable à ce qui se fait à présent.

J'expliquai, au Père Michel et à son auditoire du chantier les merveilles de cette immense exploitation forestière des vallées des grands lacs et de l'Outawais. Le lecteur de ces articles ne sera pas fâché, sans doute, si je change un peu la forme de mes descriptions d'alors, pour en faire le chapitre suivant de cette esquisse. Après ce chapitre, qui tient lieu de la conversation du chantier, je redonnerai la parole au Père Michel, qui finira le récit de ses aventures.

19

Les hommes-dé-cages.

Jusqu'ici j'ai surtout parlé, dans cette étude, des forestiers cultivateurs, de ces jeunes gens qui travaillent dans les chantiers voisins des établissements agricoles, une partie de l'année, et qui, le reste du temps sont occupés sur les terres de leurs parents ou sur leurs propres terres; mais il est une classe d'hommes qui consacrent tout leur temps à l'exploitation forestière qui se fait loin des centres de population. Ces travailleurs que le peuple a appelé *hommes-dé-cages*, du nom donné aux immenses trains de bois particuliers aux grandes rivières de notre pays, ces travailleurs passent toute l'année à préparer et à convoyer le bois d'exportation. De bonne heure l'automne, ils montent aux bois et là, jusqu'à la saison du printemps, ils abattent les grands arbres, les écarissent, et les amènent aux rivières: à la fonte des glaces, ils couchent les pièces de bois aux courants, les réunissent en *cribes*, *drames* et *cages*, s'établissent dessus et, conduisant leurs demeures mobiles, à travers les mille et mille difficultés de la route, ils flottent ainsi sur les eaux du Saint-Laurent et de ses grands tributaires, pendant des semaines et des mois, jusqu'à ce qu'ils atteignent les *foulons*, ou dépôts de bois, de la vaste rade de Québec.

(A continuer.)

FIRMIN H. PROULX,
Propriétaire-Gérant.

Dignité du travail des champs.

Heureux les cultivateurs, s'ils savent apprécier les avantages de leur condition. (VIRGILE.)

I

L'agriculture possède de vieux titres de noblesse inscrits au premier feuillet des archives du genre humain, et dignes de fixer l'attention du législateur, du philosophe et de l'économiste.

De tous les métiers exercés par le bras de l'homme, de tous les arts cultivés par son intelligence, le labourage a été le *seul travail dignement imposé* au roi de la création.

Ainsi, dès l'origine du monde, le travail agricole apparaît tellement en harmonie avec les forces, les facultés, les goûts, les besoins de l'homme, qu'il devient l'indispensable obligation de son existence.

À l'agriculture seule a été confié le noble soin de nourrir le genre humain et d'en retenir, dans chaque homme, cette lampe mystérieuse qu'on appelle la vie.

Les illustres personnages qui remplissent les palais de l'éclat de leur autorité, les bibliothèques des lumières de leur science, les musées des inventions de leur génie, sont créés de descendre trois fois le jour de ces hauteurs où ils s'adorent, et de venir, dans l'humilité de la faim et de la défaillance, adresser au campagnard, à ce serviteur de la glèbe, cette prière que lui-même n'adresse à Dieu : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.*

Dieu l'a voulu ainsi, pour honorer, en l'humble personne du cultivateur, son coopérateur dans l'ordre de la nature, son associé dans les soins bienfaisants de sa providence.

Quand donc le villageois entre dans nos villes, et qu'il aperçoit les merveilles de l'industrie et les chefs-d'œuvre de l'art étalés à ses yeux, il peut les admirer ; mais s'il se souvient que les fastueux possesseurs de ces trésors sont ses tributaires obligés, et que, pour exister, ils ont besoin de son blé, de son huile de son vin, de ses fruits, de ses graines, de ses légumes, de la laine et ses brebis, de la chair de ses animaux ; que lui n'a besoin, pour être heureux dans ses champs, ni de leurs tableaux, ni de leurs tapis, ni de leurs livres, ni de leurs statues.

II

La boutique, l'atelier, l'usine, le magasin, le bureau, le cabinet ; que ces lieux sont étroits, obscurs, tristes, nauséabonds et malsains ! et combien sont à la gêne les honnêtes forçats que l'industrie, le commerce, l'étude, les affaires enchaînent là, du matin au soir, à des travaux monotones et rebutants, où le corps dans la torture, l'âme dans l'engourdissement, s'épuisent et se dégradent !

L'atelier du villageois, c'est l'immensité des campagnes. Là, le divin agriculteur, qui a daigné l'associer à l'œuvre de la fécondité de la terre, se révèle à lui dans toutes les magnificences de la nature.

Il y assemble ses nuages ; il y roule sa foudre, il y verse ses pluies et ses rosées, il les inonde de ses feux solaires, il s'y mani-

festes dans la germination des plantes, dans les bruits des forêts, dans la maturité des moissons, dans les chants harmonieux des oiseaux, dans le bêlement des troupeaux, dans le murmure des grands fleuves, dans l'étendue des plaines, dans la voûte du ciel parsemé d'étoiles et de mondes infinis. Il y accable l'homme de sa majesté, il l'éblouit du spectacle varié des bois, de la verdure et des eaux ; il le réchauffe de son souffle, il le pénètre de ses rayons, il le calme, il le ranime, il s'insinue dans son cœur, et il l'attire doucement à lui."

Qui pourrait exprimer tous les biens que cette vivifiante lumière, cet air pur ces scènes imposantes, ces incompréhensibles grandeurs apportent à l'homme ! Quel charme à ses yeux, quelle douce dilatation à sa poitrine, quels tableaux à son imagination, quelle élévation à son esprit ; et à son cœur quels sentiments de foi, de confiance, de louange, d'adoration et d'amour !

III

Et pourtant, il arrive que le villageois se dégoûte de sa position ; et le soir, assis à son foyer, tenant sur ses genoux ses deux précieux enfants, il dit en pensant aux fatigues de la journée : " Va, mon petit Sylvain, si Dieu me prête secours, tu seras plus heureux que moi ; et toi, gentille Marguerite, tu n'auras pas les peines de ta mère. Je veux que Sylvain sache un métier et qu'il tienne boutique en ville, ou bien il sera domestique de grande maison ; ou mieux encore, s'il apprend à lire et que les récoltes soient bonnes, je le pousserai aux études, et je le ferai clerc, commis, huissier, greffier et, peut-être, notaire ; quel bonheur ! Et toi, petite Marguerite, tu serviras dans une grosse maison avec de bons gages et de belles robes, enfin tu t'habilleras à la mode. Ah ! si je voyais mes enfants ainsi placés, je n'aurais pas regret de mourir ! "

Que dit-il là, cet ambitieux cultivateur et cet aveugle père ?

Ah ! plutôt qu'il prépare à ses vieux jours une suprême consolation : la consolation de n'avoir point détourné ses enfants de la voie suivie par leurs ancêtres ; la consolation de leur laisser tout ce que lui a laissé son père, l'air natal, le toit, le champ, le travail, des goûts simples, l'amour de Dieu et la paix du cœur.

Malheur à l'homme des champs quand, égaré par les faux calculs d'une tendresse irrésistible, il jette ses fils et ses filles comme une proie à la corruption des villes, les livrant, corps et âme, aux dangers d'une domesticité trop souvent dépravante ; ou quand il expose leur avenir à des chances plus redoutables encore, en les enrôlant dans cette cohorte malheureuse d'artistes, de scribes, de lettrés, pauvres de moyens et riches de prétentions, qui, lassés de frapper à toutes les portes de la fortune, finissent par prendre en haine une société, où ils languissent et s'étiolent comme des arbres déracinés du sol.

Si donc l'homme des champs aime ses enfants, s'il les veut honnêtes et heureux, qu'il leur apprenne de bonne heure à manier la bêche, la charrue, la faucille, tous ces honorables instruments de la fécondité de

la terre, de l'aisance du cultivateur ; de l'indépendance du citoyen et de la moralité de l'homme.

Culture du sorgho.

En suivant l'exemple que nous avons donné dans notre dernier numéro, sur la culture du sorgho, avec une production de 300 gallons par arpent, à 25 cents le gallon, nous obtenons une somme de \$75, dont il faut déduire les frais de culture, laissant un produit certain de \$50 par arpent. Mais le prix du Sorgho varie de 20 à 50 cents selon sa qualité et la distance du marché. Ainsi à Chicago il vaut de 35 à 40 cents pour le raffinage et il faut retrancher de cette somme le prix du transport jusqu'au marché.

Un cultivateur récemment arrivé dans l'Ouest, après avoir essayé la culture des grains sans résultat satisfaisant dans l'Etat de l'Illinois, dirigea son attention vers la culture du Sorgho, dont un demi arpent lui donna des résultats tellement satisfaisants qu'il entreprit la culture de 25 arpents en Sorgho en 1862. Il ne négligea aucun des travaux nécessaires pour assurer sa récolte qu'il a vendue à Chicago il y a quelques jours, avec un profit net de \$25 par arpent, les premiers qu'il eut obtenus par la culture dans l'Illinois.

Au reste le sorgho vient admirablement sur le terrain argileux ou sableux. La richesse en sucre augmente avec la pesanteur du sol. La fabrication se fait en passant les tiges entre deux rouleaux, dont la pression en les brisant en extrait la sève. Cette sève est soumise à l'ébullition dans des bacs semblables à ceux employés dans la fabrication du sucre d'érable, jusqu'à ce que le sirop ait atteint un certain degré de densité. Il est alors maintenu à une température égale et la cristallisation du sucre se fait d'elle-même. Au reste du moment que la sève est extraite des cannes du Sorgho son traitement peut être absolument le même que pour l'eau d'érable, avec cette différence, qu'il lui faut moins d'évaporation pour arriver au degré de densité convenable.

—Revue agricole.

Prix des marchés de Québec.

	28 avril 1864.	
	s. d.	s. d.
Bœuf, par 108 lbs.....	40 0	à 50 0
" par lb, selon la quantité	0 0	0 8
Lard, par 100 lbs.....	47 6	50 0
" par lb.....	0 6	0 7½
" par lb (salé).....	0 5	0 6
Mouton, par livre.....	0 7	0 9
Beurre, par lb, (en tinettes)	1 2	1 3
" frais, par livre....	1 6	1 8
Œufs, par douzaine.....	0 9	0 11
Patates, par minot.....	1 7	1 8
Avoine do.....	2 6	2 6
Oignons, par baril.....	12 6	15 0
Pommes, par baril.....	15 6	20 0
Sucre d'érable, par livre..	0 5	0 6
Foin, par 100 bottes.....	20 0	67 6
Paille, par 100 bottes....	65 0	26 2
Morue fraîche par livre....	0 3	0 3
Homards.....	1 3	2 6

Prix des marchés de Montréal.

26 avril 1864.

	s. D.	s. D.
Fleur de la campagne, le qtl	13 0	13 6
Farine d'avoine do	12 0	13 0
Blé-d'Inde	10 6	11 0
Pois, par minot	3 4	3 6
Orge par 50 lbs.	3 0	3 6
Avoine par 40 lbs.	2 0	2 3
Sarrazin	2 3	2 6
Graine de lin	8 0	9 3
Graine de mil, par minot	8 0	9 9
Dinde [vieux] par couple	10 0	12 6
Dinde [jeune] do	8 0	10 0
Oies do	7 0	7 6
Canards do	3 9	4 0
Volaille do	3 6	5 0
Canards sauvages do	3 9	4 0
Pigeons do	1 3	1 6
Morue, par lb	0 3½	0 4
Beurre frais, par lb.	1 3	1 6
Beurre salé, par lb	1 0	1 2.
Fèves canadiennes le minot	5 0	6 0
Patates, par poche	3 0	3 3
Sucre d'érable, par livre	0 6	0 6½
Sirop d'érable, par gallon	4 6	5 0
Œufs frais, par douzaine	0 6	0 7
Pommes par quart.	\$2.25	\$4.00
Oranges, par boîte	3.50	4.00
Citrons, par boîtes	3.50	4.00
Bœuf, par 100 livres	6.00	8.00
Cochons morts, par 100 lbs	7.00	8.00

ANNONCES.

NOUVELLES PUBLICATIONS!

INSTRUCTIONS CHRÉTIENNES

POUR LES

JEUNES GENS.

NOUVELLE ÉDITION.

SPÉCIALEMENT revue, augmentée et approuvée par Monseigneur de Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec.

Prix : relié, 35 cents ; \$3.50 la douzaine. Un exemplaire considérable au cent.

Un certain nombre d'exemplaires de cet excellent livre sont reliés en percaline de fantaisie, richement ornés et dorés, pour prix dans les maisons d'éducation. Le prix en est de 50 cts., moins un bon escompte à la douzaine ou au cent.

ORDRES DES SEPULTURES.

Extrait de la nouvelle édition du PLAIN-CHANT, maintenant sous presse, et approuvé par Monseigneur de Tloa. Relié. Prix : 20 cts. ; \$2.00 la douzaine.

Chez

G. & G. E. DESBARATS,
Imprimeurs-Éditeurs,

2 mai 1864.

Québec.



REGLEMENTS SUR LES MINES D'OR.

Département des terres de la Couronne

Branche du Domaine de la Couronne.
Québec, 22ème avril, 1864.

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL en Conseil, a approuvé les règlements suivants sur les mines d'or :

1. Exploiter l'or sera censé signifier toute manière d'obtenir ou de recueillir l'or, soit des dépôts naturels, soit des rocs du pays.
2. Personne ne pourra exploiter une mine d'or sans permis.
3. Les droits que la Couronne a sur l'or seront transférés au moyen de permis temporaires.
4. Il ne sera prélevé aucun droit royal.
5. Il sera émis en faveur de tout propriétaire d'un terrain des permis pour les mines d'or donnant le droit d'exploitation sur le lot ; ces permis seront donnés pour des lots de cent acres, arpents ou moins, tel que déterminé par les arpentages actuels, et demeureront en force pendant trois mois, susceptibles d'être renouvelés par demande et permis nouveaux, (excepté dans le cas de mutation du terrain) aux mêmes taux et condition ; le tout néanmoins sujet aux ordres futurs de Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, ou aux dispositions législatives sur les mines d'or.
6. Toute personne désirant exploiter une étendue de terrain dans un territoire non arpenté, devra fournir un plan d'arpentage et le procès-verbal du terrain demandé, faits par un Arpenteur Provincial ; la dite étendue de terrain ne devant pas comprendre plus de quatre cents acres, et être d'une dimension ou proportion de 40 chaînes sur 100, et bornée par des lignes courant vrai nord et sud, et est et ouest ; ou se rapprocher de ces dimensions autant que la configuration de la localité le permettra. Il faudra prendre un permis séparé pour chaque 100 acres.
7. Le nombre de personnes qu'il sera permis d'employer pour exploiter l'or ne sera pas moins de cinq par permis, comprenant toutes celles employées directement ou indirectement à l'ouvrage ; et les permis seront émis sur paiement d'une piastre par chaque personne ainsi employée, avec un paiement ultérieur d'une piastre par chaque employé additionnel.
8. Il devra être fait à l'Inspecteur des mines de la Division des rapports mensuels attestés sous serment, donnant le nom des personnes employées, la quantité d'or extraite chaque jour, et toute autre information que Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil pourra désirer.
9. Toute augmentation dans le personnel de ceux engagés en vertu du permis devra être rapportée à l'Inspecteur des mines de la Division sous dix jours de la date de tel emploi, en y joignant l'honoraire additionnel.
10. Lorsqu'un lot sera borné par un cours

d'eau, qui ne s'y trouvera pas incisé, le permis s'étendra jusqu'au milieu d'icelui ; et quand un lot sera traversé par un cours d'eau, ce dernier sera compris dans le permis ; sous réserve, dans tous les cas, des droits du public dans les eaux navigables et flottables.

11. Les possesseurs de permis auront le droit de les transporter ; pourvu que le transport soit notifié par écrit à l'Inspecteur des mines de la Division, et sur paiement d'un honoraire d'une piastre. Tel transport et paiement devront être notés sur chaque permis.

12. Tout acquéreur de terres de la Couronne vendues et en partie payées seulement, ou son substitut, devra en faire paiement complet, avant d'obtenir un permis, et toute personne, et toute personne demandant un permis sur les terres vacantes de la Couronne devra acheter et payer en entier avant de le recevoir.

13. Toute demande de permis devra être faite par écrit à l'Inspecteur des mines de la division, accompagnée des détails du titre et de la preuve.

14. Toute erreur ou fausse représentation de la part du requérant relativement à son droit ou à sa propriété du terrain, ou tout défaut de se conformer à tous ou certains des présents règlements ou aux ordres futurs de Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil ou aux dispositions législatives au sujet des mines d'or (auxquelles le licencié sera sujet), entraînera l'annulation immédiate du permis.

Ces règlements ne s'appliqueront pas à la seigneurie de Rigaud Vaudreuil.

Il a aussi plu à Son Excellence le Gouverneur Général nommer les deux Messieurs suivants Inspecteurs des mines d'or pour les Divisions sous-mentionnées, situées sur la côte sud du St. Laurent, savoir : CHARLES LEFEBVRE DE BELLEFEUILLE, Ecuyer, pour la division qui sera appelée *Division de la Chaudière*, comprenant le territoire situé au nord-est de la ligne divisant les comtés de Nicolet, Arthabaska, Wolfe et Compton, des comtés de Lotbinière, Mégantic et Beauce, (excepté les townships de Spaulding, Ditchfield, Clinton et Woburn, qui seront inclus dans la division de St. François, ci-dessous décrite) ; et dont le bureau sera à St. François de la Beauce, et DANIEL W. MACK, Ecuyer, pour la division qui sera appelée *Division de St. François*, comprenant le territoire situé au sud-ouest de la même ligne, avec les quatre townships ci-dessus mentionnés, et dont le bureau sera à Stanstead jusqu'à nouvel ordre. Toutes demandes pour permis des mines devront être adressées à ces officiers et faites suivant les formules qu'ils fourniront à ceux qui en feront la demande.

Toutes les terres de la couronne non vendues dans les townships dont les noms suivent sont pour le présent réservées pour les mines d'or, sous les règlements susdits, et seront vendues au premier demandeur, à raison de deux dollars l'acre, payables argent comptant, en un seul paiement, et sans conditions d'établissement, etc.

DIVISION DE LA CHAUDIÈRE.

Jersey, Marlou, Risborough, Linière, Watford, Cranbourne, Frampton, parties S. O. de Buckland et Standon et l'Augmentation, à Metgermette, dans l'Agence d'Andrew Ross, Ecuyer, Bureau à Frampton.

Ware et Langevin, dans l'Agence de H. Rouleau, Ecuyer, Bureau à Ste. Claire.

Daquam et Mailloux, dans l'Agence de S. V. Larue, Ecuyer, Bureau à St. Charles, Rivière Boyer.

Bellechasse, Roux et partie N. E. de Buckland, dans l'Agence de F. Lamontagne, Ecuyer, Bureau à St. Gervais.

Thetford, Broughton, Leeds, Inverness, Ireland, Hulifax, Somerset et Nelson, dans l'Agence de John Hume, Ecuyer, Bureau à Leeds.

Price, Colrairie, Adstock, Tring, Lambton, Forsyth, Aylmer, Gayhurst et Shenley, dans l'Agence de Louis Labrecque, Ecuyer, Bureau à Lambton.

DIVISION DE ST. FRANCOIS.

Winslow, Whitton, Hampden, Dutton, Woburn, Chesham, Marston, Clinton, Spaulding et Ditchfield, dans l'Agence de William Farwell, Ecuyer, Bureau à Robinson.

Stanstead, Barnston, Barford, Hereford et Gore, Auckland, Clifton, Compton, Hatley, Magog-ci-devant Hatley, Orford, Ascott, Eaton, Newport, Westbury, Stoke, Brompton, Melbourne, Shipton, Cleveland, Windsor, Dudswell et Weedon, dans l'Agence de John Felton, Ecuyer, Bureau à Shorbrooke.

Potton, Sutton, Dunham, Stanbridge, Farham, Granby, Shefford, Stukely, Ely, Roxton, Milton, Bolton, Brome et Magog ci-devant Bolton, dans l'Agence de A. J. Kemp, Ecuyer, Bureau à Waterloo.

Acton, Durham, Kingsey, Simpson, Wickham et partie d'Upton, dans l'Agence de l'Honble. William Sheppard, Bureau à Wendover.

Wotton, Ham, Ham Sud, Wofestown, Carthy et Stratford, dans l'Agence de J. T. LeBel, Ecuyer, Bureau à Wotton.

Warwick, Chester, Tingwick et Horton, dans l'Agence d'Antoine Gagnon, Ecuyer, Bureau à St. Christophe d'Arthabaska.

Les demandes d'achat dans Arthabaska, Bulstrode et Stanfold, pour lesquels il n'y a pas en ce moment d'agent, doivent être adressées à ce Département.

Les demandes d'achats de lots, depuis que la vente des terres dans certains des townships sus-mentionnés a été suspendue, seront prises suivant la priorité de leur date, au prix ci-dessus, pourvu qu'elles soient renouvelées aux agents respectifs des Terres de la Couronne, le ou avant le 20e jour de Mai prochain. Après cette date, au cas où il y aurait plus d'une demande, les lots seront vendus par les dits agents au plus haut enchérisseur au-dessus du prix du départ, mais il ne sera pas vendu plus de 400 acres à une même personne. Toutes les demandes devront être adressées aux agents; celles pour les terrains non arpentés devront être accompagnées du plan d'arpentage requis et du procès-verbal, rattachant le

terrain arpenté avec quelque partie connue d'un précédent arpentage du gouvernement.

ANDREW RUSSELL,

Asslt. Com. des Terres de la Couronne.

1er mai 1864.

APPARTEMENTS A LOUER.

 UNE famille désirant passer la belle saison de l'été à la campagne, pourrait se procurer plusieurs appartements, en s'adressant à Madame Jean Amiot, demeurant dans le Village de Ste. Anne de la Pocatière.

1er mai 1864.

SORGHO! SORGHO !!

LES personnes qui nous feront parvenir au Bureau de la Gazette des Campagnes, 10 cts en estampiles, par lettre affranchie, recevront de la graine de sorgho par le retour de la maille.



Département des terres de la Couronne

Québec, 26 Janvier 1864.

AVIS est par le présent donné qu'environ 55,000 acres des terres de la Couronne, dans les Townships de AYLNER, FORSYTH, LAMPTON, SHENLY et TRING, Comté de BEAUCE, C. E., seront offerts par vente publique au village de Lambton le VINGT-NEUF JUILLET prochain.

WM. McDUGALL,

15 fév. 1864. Commissaire.

POUR TOUT LE MONDE.

LES Soussignés ont l'honneur d'offrir au public leurs sincères remerciements, et profitent de cette occasion pour lui annoncer qu'en conséquence de l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu, ils se sont vus forcés d'agrandir de beaucoup leur établissement. Ils ont maintenant en main un assortiment considérable et varié de Quincailleries, Ustensils de Ménage, Services de Table en argent, Coutelleries de Rodgers, etc., etc.

Outils de toutes sortes, Ferrures de maison, Vitres, Peintures, Huile, etc.

POELES DE CUISINE et de fantaisie.

— AUSSI : —

Une collection extraordinaire de Lampes à l'Huile de Charbon, Cages d'Oiseaux, de bon choix, Munitions de chasse et pêche.

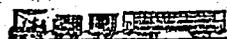
Les conditions très-libérales.

BÉLANGER et GARIÉPY.

Québec 93, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

N. GAUTHIER,
NOTAIRE,

TIENT son Bureau à MONTMAGNY, près de l'Eglise.



CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

DU

CANADA.

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

LES convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 10.00 A. M., arrivant à

Chaudière Junction.....	10:30	A. M.
St. Jean Chrysostôme.....	10:45	"
St. Henri	11:00	"
St. Charles	11:26	"
St. Michel	11:45	"
St. Valier	11:58	"
St. François, ou Berthier....	12:14	P. M.
St. Pierre	12:23	"
ST. THOMAS.....	12:42	"
Cap St. Ignace	1:03	"
L'ISLET.....	1:25	"
	1:40	"
Trois Saumons	1:48	"
St. Jean Port Joli	2:04	"
St. Roch	2:28	"
STE. ANNE.....	2:51	"
Rivière Ouelle	3:10	"
St. Denis	3:26	"
ST. PASCAL	3:43	"
Ste. Hélène	4:03	"
St. Alexandre	4:24	"
RIVIERE-DU-LOUP	5:00	"

Les convois partent tous les jours de la Rivière-du-Loup à 8.00 A. M., arrivant à

St. Alexandre	à 8:41	A. M.
Ste. Hélène	9:05	"
ST. PASCAL	9:26	"
St. Denis	9:43	"
Rivière Ouelle.....	10:00	"
STE. ANNE.....	10:21	"
St. Roch.....	10:44	"
St Jean Port-Joli.....	11:11	"
Trois Saumons	11:28	"
L'ISLET.....	11:38	"
	11:53	"
Cap St. Ignace	12:17	P. M.
ST. THOMAS	12:42	"
St. Pierre	1:00	"
St. François, ou Berthier....	1:10	"
St. Valier.....	1:27	"
St. Michel	1:41	"
St. Charles	2:02	"
St. Henri	2:30	"
St. Jean Chrysostôme	2:45	"
Chaudière Junction	3:00	"
POINTE LEVI	3:30	"

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,

Surintendant local.

1er déc. 1863.

J. P. GENDRON,

Marchand-Horloger,

No. 9, Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

15 mars 1861.

TERRES MINÉRALES.

Département des Terres de la Couronne
3 Mars, 1864.

RÈGLEMENTS concernant la vente des Terres Minérales approuvés par SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL en Conseil.

1. Les locations ne seront pas plus que quatre cents acres.
2. Les dimensions des locations dans les territoires non arpentés seront de quarante chaînes de front sur cent chaînes de profondeur, et bornées par des lignes courant vrai nord et sud, et est et ouest, ou aussi près de ces dimensions que la configuration de la localité le permettra.

3. Celui qui demandera une location dans un territoire non arpenté devra fournir un plan et une description d'icelle faits par un Arpenteur Provincial.

4. Le prix sera d'une piastre l'acre, payable lors de la vente.

5. Une taxe ou droit d'une piastre par tonneau sera chargé sur tous minéraux extraits d'une location, payable lorsqu'ils seront emportés des mines.

Cette condition s'applique à toute terre minérale vendue depuis le 1er Avril, 1862, et est imposée au lieu du droit régulier de deux et demi par cent chargé sur les minéraux extraits de ces terres.

6. Dans les townships arpentés les lots qui offriront quelques indices de mines seront vendus aux conditions sus-mentionnées, mais pas moins d'une piastre l'acre dans aucun township, et au même prix que les autres terres dans le township, lorsqu'il est de plus d'une piastre l'acre.

7. Il ne sera vendu qu'une location de quatre cents acres à une même personne.

8. Les règlements sus-mentionnés ne s'appliquent pas aux mines d'or et d'argent.

9. Tous les règlements antérieurs incompatibles avec les présents sont abrogés.

WM. McDOUGALL,

Commissaire.

☞ Toutes locations de terres minérales sur les rives nord des lacs Huron et Supérieur et sur les îles adjacentes, qui étaient, le 15 Mars, 1868, sujettes à confiscation pour non-accomplissement des conditions de vente et de locations, et qui sont demeurées sujettes à confiscation jusqu'à ce jour, sont confisquées.

Les locataires et leurs ayants-cause, pourvu que les transports aient été faits avant cette date, pourront appliquer les paiements faits sur toute location, en sus et au-dessus du dépôt ou premier versement, à l'achat de ces locations ou de toute autre qui pourra être offerte en vente au temps de leur demande; mais cette demande sera considérée comme un nouvel achat, sujette aux règlements en force, et devra être déposée au Département des Terres de la Couronne le ou avant le PREMIER jour de NOVEMBRE, A. D., 1864.

WM. McD.,
Com.

1er avril 1864

IMPORTANT POUR LES CULTIVATEURS

SUPER-PHOSPHATE DE CHAUX DE COE.

PRÉPARATION SUPÉRIEURE D'OS MOULUS

ENGRAIS SANS ÉGAL

Pour toutes les plantes de Jardins et des Champs.

Il fait mûrir les moissons de 10 à 20 jours plus tôt, et accroît merveilleusement le produit.

Certificat

Du Révérend M. T. V. Papineau,

Evêché de Montréal, 2 mars, 1864.

Monsieur,

Ayant été nommé, le printemps dernier, surintendant du jardin attaché au Palais de l'Evêque de Montréal, je m'adressai à notre estimable grainetier, M. Evans, pour avoir quelques livres du *Super-Phosphate de Chaux de Coe*, afin de juger par moi-même de ses effets de fertilité comme engrais et m'assurer s'il méritait réellement la haute réputation dont il jouissait. (Je refuse ordinairement la vente des articles largement annoncés.) Mais, maintenant, monsieur, je croi qu'il est de mon devoir de vous dire que le succès du Super-Phosphate a de beaucoup dépassé mes espérances, et que je le croi supérieur même à sa réputation. J'ai planté des patates et du blé d'Inde dans une terre très sèche, dure et stérile, engraisant une partie avec du fumier, l'autre partie avec du sel commun, et le reste avec le Super-Phosphate de Chaux. La moisson provenant de la partie engraisée avec cette dernière substance était plus abondante et a pu être recueillie dix jours avant celle provenant du terrain engraisé avec le fumier et le sel. J'ai employé le Super-Phosphate avec un égal succès dans la culture des oignons, des choux, des fèves et des pois. Dans mon opinion, le Super-Phosphate de chaux est l'engrais le plus puissant et le plus économique pour la culture des jardins. Il n'engendre pas, comme le fumier, les mauvaises herbes, mais communique, au contraire, la rapidité de croissance et la vigueur aux herbes utiles. Je ne saurais trop le recommander aux jardiniers et autres, persuadé qu'ils en seront satisfaits.

Permettez-moi de vous offrir mes remerciements, et veuillez me croire, monsieur, Votre très humble serviteur,

T. V. PAPINEAU, Prêtre.

M. Andrew Cow.

Prix, \$50 le tonneau, mis en quarts contenant à peu près 250 livres chaque; aussi en boîtes d'environ 30 livres, à \$1 chaque. Manufacturé à vendre par ANDREW COZ, propriétaire. Bureau à Toronto, No. 3,

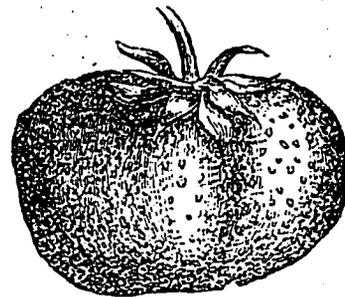
Salle Masonique, Rue Toronto. Bureau à Montréal, No. 38, rue St. François-Xavier.

E. L. SNOW,
Agent général.

☞ Pour plus amples informations, s'adresser à l'imprimerie de la *Gazette des Campagnes* où l'on peut se procurer du cet engrais.

1er avril 1864.

PÉPINIÈRE DE PORTNEUF



POMMIERS, hautes-tiges et nains, Pruniers, Cerisiers, Fraisiers, Framboisiers, Canneberges et plantes d'ornement. à vendre par le sousigné à Portneuf. Pour plus amples informations vous pouvez vous procurer le Catalogue *gratis*, en vous adressant, *franco*, au propriétaire

LOUIS MORISSET,

1er avril 1864. Portneuf.



Département des Terres de la Couronne

AVIS est par le présent donné qu'environ 275,000 acres des terres de la Couronne, dans les comtés de RIMOUSKI, TEMISCOUATA et KAMOURASKA, C. E., seront offerts en vente par encan public, les jours et places suivantes, à MIDI, savoir :

Pour le comté de Rimouski, le 6 octobre prochain, au village de St. Ulric de la Rivière Blanche.

Pour le comté de Temiscouata, le 14 du même mois, au village de l'Isle-Verte.

Pour le comté de Kamouraska, le 22 aussi du même mois, au village de Ste. Anne de la Pocatière.

Pour plus amples informations, voir la Circulaire.

WM. McDOUGALL,

15 mars 1864. Commissaire.

J. B. C. HEBERT,

Notaire et Agent,

tient son Bureau, à QUEBEC, No. 16 rue STE. FAMILLE (Côte de Lévy) Haute-Ville.

1er déc. 1863.